

Armeni»; on y voit même un tombeau avec une inscription arménienne, mais de date récente, puisqu'elle est de 1687.

Le voyageur Corancèz parle d'un couvent de la Montagne Noire, appelé *Saint Siméon*, occupé par Nouredin, avec tous ses alentours, et dont les ruines se trouvent, dit-il, sur le lieu appelé *Gébur*?. Ces quelques citations suffisent pour montrer combien les Montagnes-Noires étaient riches en maisons religieuses; nous souhaitons que de nouvelles recherches nous apportent encore d'autres noms et d'autres souvenirs se rattachant à cette heureuse et malheureuse contrée.

Redescendons maintenant vers les plages de la mer, dans la plaine de Djeguère, si nous pouvons ainsi nommer cet espace étroit et resserré entre la mer et les montagnes.

Le nom de Djeguère n'est mentionné que sous le règne de Léon le Grand; il doit provenir d'un château inexpugnable, dont l'emplacement reste aujourd'hui inconnu; on n'en a plus entendu parler depuis plusieurs siècles; cependant un nom se rapproche de celui de Djeguère: c'est celui de *Djaver* qu'on donne à une montagne, située au nord d'Alexandrette.

Le château de Djeguère est mentionné pour la première fois vers la fin du règne de Roupin, frère de Léon: Roupin dut donner ce lieu pour sa rançon, avec Thil et Sarvantikar. Lors du couronnement de Léon, le seigneur de Djeguère, était un certain *Aust* de Tibérie ou seigneur de Tibériade; ce devait être évidemment un Français ou un Allemand. Dans l'histoire imprimée de Sempad, on trouve écrit *Oster*, dans le texte latin des Chrysobulles de Léon, de 1214, nous trouvons *Hostius de Tibériade*. Durant cette même année, Djeguère dut être confisqué par la cour; car Léon donna en gage aux Hospitaliers, toute cette province pour deux ans, comme garantie des 20.000 besants qu'il leur avait empruntés, afin de doter sa fille Ritha, fiancée au roi de Jérusalem, Jean de Brienne. En 1216, dans un mémoire, la province de Djeguère est dite «sur les rivages de la mer». Dans l'acte d'engagement de Léon (scellé à Tarse le 23 avril), on trouve désignées par leurs noms dix places qui furent cédées aux Hospitaliers avec la province, comme patrimoine propre du roi et de ses barons, «*Quæ mea sunt et fidelium Baronum ac aliorum hominum meorum*». Ces localités, en grande partie inconnues, sont: *Payas* ou *Abaessa*, *Agnias*, *Lacrat*, *Gardessia*,